



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Hébergements et emplacements camping

[www.camping-bassin-d-arcachon.com](http://www.camping-bassin-d-arcachon.com)

mail : [reservation.coqhardi@gmail.com](mailto:reservation.coqhardi@gmail.com)

téléphone : 05 56 82 01

80 Camping Coq Hardi

3 avenue de la république



## 1. RÈGLEMENT DU SÉJOUR

Le paiement du solde du séjour peut s'effectuer par différents moyens : chèque bancaire à l'ordre du « Camping Coq Hardi », espèce, virement bancaire ou chèques vacances (ANCV uniquement).

### 1. Les chèques vacances (ANCV)

Nous acceptons les chèques vacances ANCV en cours de validité. Pour tout envoi par lettre recommandée, veuillez ne pas les agraffer.

En cas de remboursement suite à une annulation de séjour (avec justificatif), nous retiendrons 1% correspondant à la commission ANCV.

### 2. Les séjours VACAF

Seuls les bénéficiaires figurant sur la fiche d'allocataire en ligne seront concernés par cette aide. Les personnes bénéficiaires de l'AVF devront lors de la réservation communiquer leur numéro d'allocataire ainsi que leur département. Le montant de l'aide sera payé par VACAF après votre séjour.

Aucun séjour ne sera accepté en dehors des vacances scolaires pour les familles avec des enfants en âge d'être scolarisés.

Si VACAF se refuse de verser l'aide initialement annoncée pour un séjour, après la facturation de celui-ci, quel qu'en soit le motif, le camping se réserve le droit de facturer ce solde à la famille concernée.

### 3. Réservation/Paiement

La réservation ne devient définitive qu'après réception d'un acompte de 30% du montant du séjour et sous réserve de l'accord de l'établissement d'accueil.

- Pour les locatifs, le solde du séjour doit être payé 30 jours avant l'arrivée des vacanciers.

- Pour les emplacements nus, le solde du séjour est à régler au plus tard à l'arrivée.

Dans les deux situations, aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou départ anticipé.

## 2. LE SÉJOUR

Le Coq Hardi propose différentes prestations à savoir des locatifs (mobil-homes, chalets, caravane) ainsi que des emplacements nus. Toute location (locatif ou emplacement) est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.

### 1. Les locatifs

Les forfaits comprennent l'eau, le gaz, l'électricité, l'emplacement, une voiture ainsi que les prestations suivantes : jeux d'enfants, piscine, ping-pong, animations (dont certaines nécessitent une participation financière).

Concernant la durée des locatifs:

- Durant la période de haute saison (juillet-août) : les hébergements se font par semaines entières, du samedi au samedi.
- En dehors de la haute saison : les hébergements peuvent être pris indifféremment dans la semaine et peuvent être de durée variable avec un minimum de 2 nuits.

### a. Les modalités d'entrée

#### Les arrivées dans les locatifs ont lieu entre 16h et 20h.

À votre arrivée, il vous sera demandé 2 cautions : une de 100€ concernant le ménage de l'hébergement et une de 200€ concernant l'hébergement et le matériel mis à disposition dans l'hébergement. Ces cautions sont payables en empreinte cartes bancaires ainsi qu'en chèque.

**Elle vous seront restituées selon l'état évalué par la Direction (rangement, propreté, casse etc..) dans un délai de 7 jours.**

Un inventaire vous sera remis à votre arrivée : le vacancier doit le rapporter à l'accueil une fois celui-ci vérifié (mentionner tout objet manquant ou cassé) et signé, dans un délai de 24h suivant son arrivée.

Ce délai dépassé, nous considérerons qu'il en sera de votre responsabilité s'il y a du matériel cassé ou manquant ainsi que la propreté de l'hébergement.

### b. Les modalités de sortie

#### Les locatifs doivent être libérés PROPRES impérativement

#### entre 8h et 10h.

Le ménage du logement est à la charge du vacancier, il doit être fait le matin du départ : vaisselle lavée et rangée, sol lavé, sanitaires et toilettes propres, réfrigérateur propre et dégivré, poubelle vidée et propre.

L'hébergement doit être remis dans un état de propreté identique à celui que vous avez trouvé à votre arrivée.

Le camping se réserve le droit de garder tout ou partie des cautions en cas de détérioration de l'hébergement et/ou de son contenu ainsi que si le ménage n'a pas été effectué lors du départ. La retenue de la/les cautions n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celles-ci.

### 2. Les emplacements nus camping

Les forfaits comprennent l'emplacement nu, une voiture ainsi que les prestations suivantes : jeux d'enfants piscine, ping-pong, animations (dont certaines nécessitent une participation financière).

### a. Les modalités d'entrée

Les dates d'arrivée peuvent se faire tous les jours de la semaine et être de durée variable. Les emplacements camping sont disponibles à partir de 13h30.

Le solde du séjour est payable au plus tard le jour de votre arrivée au camping. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou départ anticipé.

À votre arrivée il vous sera demandée **une caution de 20€** pour le badge d'entrée que vous récupérerez lors de votre départ contre réception de ce dernier.

### b. Les modalités de sortie

#### Les emplacements camping doivent être libérés avant 12h.

L'emplacement doit être rendu dans le même état de propreté que vous l'avez trouvé.



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Hébergements et emplacements camping

[www.camping-bassin-d-arcachon.com](http://www.camping-bassin-d-arcachon.com)

mail : [reservation.coqhardi@gmail.com](mailto:reservation.coqhardi@gmail.com)

téléphone : 05 56 82 01

80 Camping Coq Hardi

3 avenue de la république



### 3. ANIMAUX

Les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories sont strictement interdits.

Les animaux sont obligatoirement tenus en laisse et vaccinés (vous munir du carnet de vaccination). Ils ne doivent en aucun cas rester seuls au camping. Une visite de l'hébergement pourrait être faite à tout moment.

Par mesure d'hygiène, il leur est strictement interdit de grimper sur les banquettes, lits et couvertures. Veillez à prévoir leur couchage.

### 4. MODIFICATION ET ANNULATION

#### 1. Modification

Toute modification dans votre réservation doit être immédiatement signalée (nombre de personne, voiture, animaux).

En l'absence d'écrit de la part du client précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 24h après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé.

#### 2. Annulation

**En cas d'annulation, seuls les écrits par mail seront retenus. L'annulation ne sera validée qu'à réception par le client de notre confirmation écrite par retour de mail. En aucun cas les messages téléphoniques ne seront pris en compte.**

#### **En cas d'annulation avec assurance annulation :**

Le Camping vous propose une assurance Annulation et Interruption facultative dans votre contrat de location.

Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour aux seuls clients ayant souscrit l'assurance Campez Couvert.

En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales\*, aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

\* **Les frais de dossier de 20€ ne seront pas rembourser.**

#### **En cas d'annulation sans assurance annulation :**

Sans assurance, tout séjour interrompu ne donnera lieu à aucun remboursement.

### 5. MEDiateUR

Conformément aux dispositions de l'article L 612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain.

Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes :

- Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris
- Saisine par mail : [cmap@cmap.fr](mailto:cmap@cmap.fr)
- Saisine par voie postale : 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS

Nous ne pouvons en aucun cas être responsables des pertes ou vols d'objets personnels, blessures ou dommages pouvant survenir aux vacanciers ou leurs biens pendant le séjour.

L'assurance responsabilité civile est obligatoire, vous munir d'une attestation.

Le vacancier signataire déclare avoir lu et approuvé les conditions générales de vente ainsi que le règlement intérieur annexé qu'il accepte dans leur intégralité et s'oblige à s'y conformer et à les faire respecter par les personnes qu'il aura introduites dans l'établissement.

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé »**

**Date, lieu et signature**